

Communiqué concernant le service national

L'Ambassade d'Algérie a le plaisir d'informer les membres de la communauté nationale relevant de sa circonscription consulaire, qu'en vertu des mesures décidées par le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune (Décret présidentiel n°24-184 du 11 juin 2024), les citoyens algériens nés avant **le 1er janvier 1995, non encore incorporés, ainsi que ceux déclarés insoumis** sont dispensés des obligations du service national.

Les citoyens concernés par cette mesure sont invités à présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- acte de naissance ;
- deux (02) photos d'identité ;
- une copie de la carte d'immatriculation consulaire.

Ce dossier peut être, également, transmis au service consulaire de l'Ambassade à l'Adresse suivante : **Ambassade d'Algérie à Berlin**
Görschstr. 45-46, 13187 Berlin

